



## LA TONTE DES CONTRIBUABLES VAUDOIS

AGEFI - 21.05.2021

### PAR VOIE DE COMMUNIQUÉ DU 22 AVRIL 2021, L'ETAT DE VAUD A FAIT CONNAÎTRE LES EXCELLENTS RÉSULTATS DE SES COMPTES 2020. DES RÉSULTATS QUI EN RÉJOUISSENT CERTAINS, MAIS QUI ONT DE QUOI CONTRARIER LES CONTRIBUABLES.

Les comptes 2020 de l'Etat de Vaud affichent un «petit» bénéfice de 6 millions de francs, qui se monte en réalité à 261 millions avant les écritures de bouclage servant à réduire artificiellement le bénéfice comptable. A cela s'ajoute que l'intégralité des dépenses et cautions liées à la crise de Covid-19, représentant 521 millions de francs, ont été épongées sur 2020. Autrement dit, sans cet événement imprévisible qu'est une pandémie, les bénéfices de l'Etat afficheraient un demi-milliard supplémentaire. On ajoutera enfin que le montant de 403 millions destiné aux mesures de crise, alloué dans les écritures de bouclage des comptes 2019, n'a pas été utilisé.

Cet impressionnant résultat n'a rien d'exceptionnel, puisque, au cours des dix dernières années, les excédents ont atteint environ 6 milliards de francs, soit, en moyenne, quelque 600 millions par année, alors que, dans le même temps, les charges n'ont cessé d'augmenter.

La conclusion est donc sans appel: les Vaudois paient (beaucoup) trop d'impôts. Interrogé à ce sujet dans un entretien accordé à La Région, le conseiller d'Etat Pascal Broulis, après avoir tenté d'esquiver, a choisi de citer Tibère: «Un bon berger tond ses moutons, il ne les égorge pas. Pourquoi? Parce qu'à chaque tonte, on doit pouvoir prélever ce qu'il a généré.

C'est une belle image. Donc pour répondre à votre question, il faut éviter les excès.» L'image paraît plus inquiétante que belle. Doit-on comprendre que M. Broulis est parfaitement conscient de tondre les Vaudois, mais qu'il n'y voit rien d'excessif?

Dans ce contexte, il y a lieu de répéter inlassablement sur quels principes doit reposer une fiscalité bien pensée: une assiette large (les citoyens totalement exemptés d'impôts sont trop nombreux), des taux bas, une progressivité raisonnable et des déductions aussi peu nombreuses que possible. L'impôt doit servir à financer les tâches publiques et non viser la «juste» répartition des richesses. Ce rappel paraît nécessaire dès lors que la gauche ne manque assurément pas d'idées sur la façon d'utiliser les scandaleux bénéfices de l'Etat de Vaud selon le principe de l'arrosoir qui lui est cher.